

7P



CLAUDE-NOEL TREHET

Avocat honoraire

NOEL LEJARD

lejard.avocat@orange.fr

ANNE BONNEAU

bonneau.avocat@outlook.fr

CHARLENE RICCOBONO

**LEJARD
BONNEAU**

lejard-bonneau-avocats.fr

12 rue Fred Scamaroni

BP 156

14010 CAEN Cedex

☎ 02 31 50 38 00

10 avenue de Brioude

14310 VILLERS BOCAGE

☎ 02 31 77 49 50

Maître Judith DOUTRESSOULLE

Mandataire judiciaire

77 rue de Bernières

14011 CAEN CEDEX 01

Caen, le 27 mars 2023

N/Réf. : 2022-185 - DOUTRESSOULLE AYDIN/QDD AKBULUT

V/Réf : Liquidation judiciaire DA JO : 4 septembre 2013 Turgay AYDIN

FACTURE N° 2023-307

Libellé	Taux de TVA	HT
Honoraires	20,00 %	750,00 €

Total HT soumis à TVA : 750,00 €
 Total TVA : 150,00 €
 Total TTC : 900,00 €
 Total HT non soumis : 0,00 €
Total TTC à régler : 900,00 €

Cette facture est à acquitter à l'ordre de Noël LEJARD

Paiement à Réception

(Numéro de facture à rappeler lors du règlement : 2023-307)

IBAN : FR04 3000 2059 0000 0079 1169 Q32

BIC : CRLYFRPP

REGLEMENT A RECEPTION

En application de la Loi n° 962-1442 du 31 décembre 1992, toute somme non payée à l'échéance légale prévue donne lieu, sans mise en demeure préalable, au paiement d'intérêts de pénalités de retard au taux légal majoré de 5% sans que ce taux puisse être inférieur à trois fois le taux légal (article L 441-3 du Code de Commerce).

Les pénalités de retard seront exigibles le jour suivant la date de règlement.

Pour tout professionnel, tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement (Art.441-6 I, al. 12 et D.441-5 du Code de Commerce).

MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGREE PAR L'ADMINISTRATION FISCALE ACCEPTANT A CE TITRE LE REGLEMENT DES HONORAIRES PAR CHEQUES LIBELLES A SON NOM.

N° SIRET : 384 944 153 00038-CODE APE : 6910Z – TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 38384944153